

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SOEURS

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOUVAINCOURT SUR BRESLE

APPROBATION

4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire en date du
approuvant le plan local d'urbanisme.

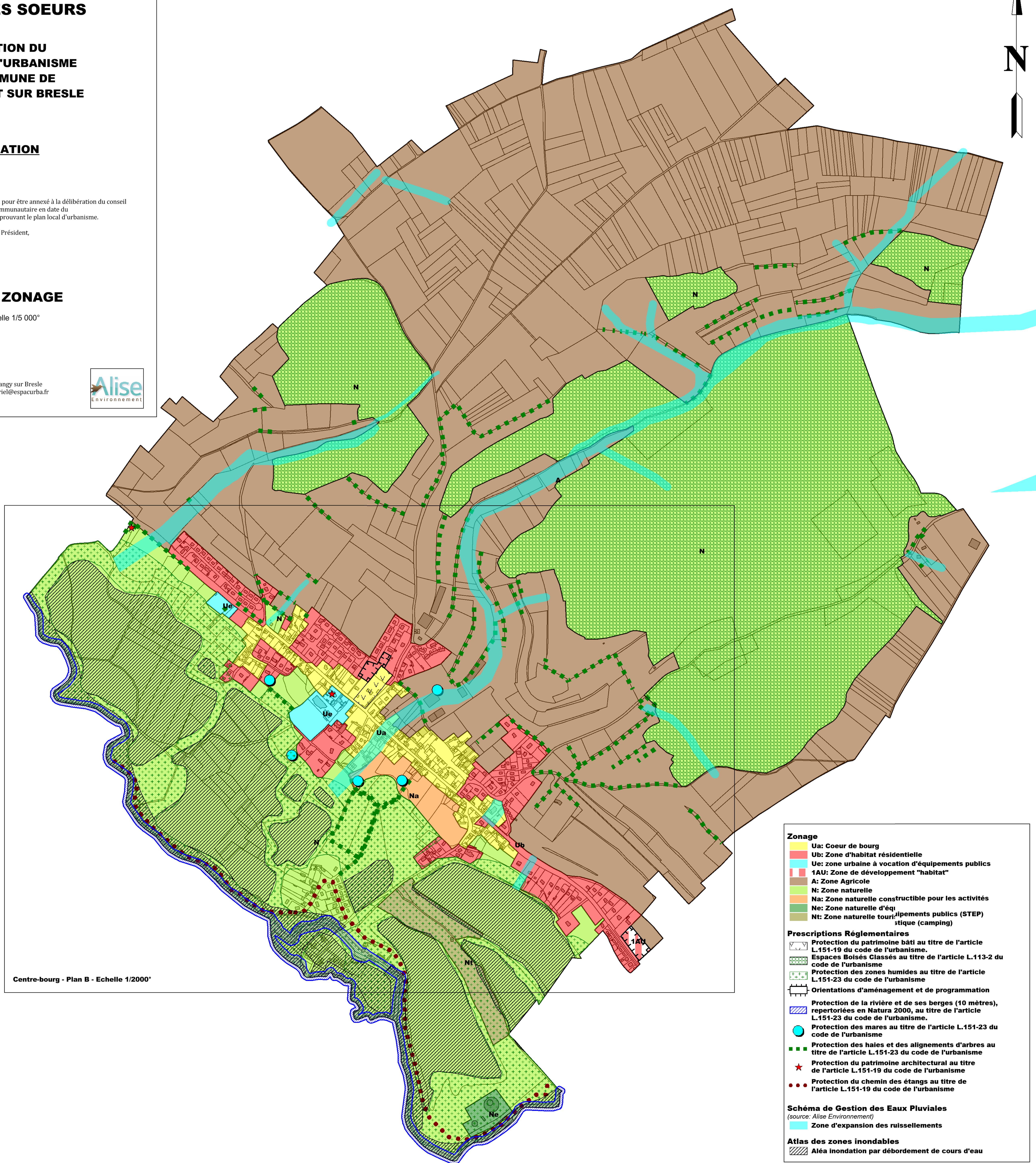
Le Président,

PLAN DE ZONAGE

Plan A - Echelle 1/5 000°



Etudes et conseils en urbanisme
2 Rue Chekroun - BP 4 - 76 340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr



Centre-bourg - Plan B - Echelle 1/2000°

Zonage

- Ua: Coeur de bourg
- Ub: Zone d'habitat résidentielle
- Ue: zone urbaine à vocation d'équipements publics
- 1AU: Zone de développement "habitat"
- A: Zone Agricole
- N: Zone naturelle
- Na: Zone naturelle constructible pour les activités
- Ne: Zone naturelle d'éq
- Nt: Zone naturelle touristique (camping)

Prescriptions Réglementaires

- Protection du patrimoine bâti au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme.
- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.113-2 du code de l'urbanisme
- Protection des zones humides au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Protection de la rivière et de ses berges (10 mètres), repertoriées en Natura 2000, au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme.
- Protection des mares au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Protection des haies et des alignements d'arbres au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Protection du patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Protection du chemin des étangs au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Schéma de Gestion des Eaux Pluviales
(source: Alise Environnement)

- Zone d'expansion des ruissellements

Atlas des zones inondables

- Aléa inondation par débordement de cours d'eau